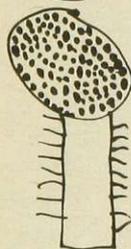


# INVESTIR DANS LES GARDERIES: UN PLACEMENT À LONG TERME

■ Cet encart sur les garderies est le coup d'envoi du Comité national de la condition féminine pour la relance de la revendication.



**«Pour un réseau universel et gratuit de garderies contrôlées par les usager-e-s et les travailleuses et travailleurs»!**



Le chemin est encore long à parcourir pour atteindre notre but. Il nous faut d'abord et avant tout élargir le consensus social à l'effet que des services de garde de qualité constituent un avantage collectif pour la société, tout comme l'éducation et la santé. Et puis, dans ce contexte de crise des finances publiques, nous devons infléchir les choix politiques en notre faveur. La lutte des garderies est une lutte qui engage des milliers de femmes, une lutte pour faire respecter notre droit à un travail décent.

Dans le cadre des négociations du secteur public, les travailleuses et travailleurs du syndicat des garderies (FAS), celles et ceux dispensant des services de garde en milieu scolaire (soutien scolaire-FEESP) cherchent à arracher de meilleures conditions de travail.

Le Comité de coordination des négociations du secteur public (CCNSP) porte à la table centrale des négociations une demande du syndicat des garderies (FAS) de mise en place d'une table nationale de négociation pour les salaires du réseau des garderies avec l'Office des services de garde.

Il est temps que le travail des travailleuses et travailleurs de garderies soit reconnu et payé à sa juste valeur!

Le Comité national de la condition féminine entend poursuivre son travail de sensibilisation dans les rangs de la CSN et auprès de l'opinion publique, afin que le droit aux garderies devienne un jour réalité.

**SYLVIE TONNELIER**, travailleuse en garderie depuis 9 ans, présidente du syndicat des travailleuses(eurs) en garderie de Montréal (FAS-CSN):

«Les garderies, c'est un service que l'on s'est donné, et on les a faites à notre image. Elles ont hérité de l'idéologie de gauche de la «période rouge», qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours grâce aux travailleuses, qui sont la mémoire des garderies. On y tient à ces valeurs (cogestion, travail en équipe, salaires égaux, jeux non compétitifs, égalité des sexes): c'est ce qu'on veut comme société pour plus tard.»

## UNE QUESTION DE DROITS

Voilà maintenant dix ans que la CSN, de concert avec les regroupements de garderies et les autres centrales syndicales, revendique un réseau universel et gratuit de garderies contrôlées par les usagères/ers et les travailleuses/eurs. Malheureusement, cette revendication se heurte à l'indifférence des pouvoirs publics et ce, même si des droits fondamentaux sont mis en cause.

Pour les femmes, c'est le droit à un travail décent qui est ici bafoué. En effet, l'immobilisme gouvernemental face aux besoins criants en matière de garderies vient ajouter un obstacle supplémentaire au travail des femmes, lesquelles en outre se voient réserver les emplois précaires et mal rémunérés.

À travers cette discrimination, c'est également le droit des enfants à un développement harmonieux dans un milieu sain et stimulant qui est mis en cause lorsque, comme c'est souvent le cas, ils deviennent «bénéficiaires» d'un service de garde improvisé et aucunement réglementé.

Pour les enfants – minoritaires malheureusement – qui ont la chance de la connaître, la garderie devient un milieu de vie où on se prépare à l'école, et où on expérimente des valeurs d'entraide et d'égalité qui influenceront l'avenir. Les parents pour leur part y trouvent des partenaires compétents avec qui partager leurs responsabilités et échanger leurs connaissances.

Le développement des jeunes enfants est une tâche sociale collective, tout comme le sont la santé et l'éducation pour toutes et tous: c'est pourquoi nous réclamons un réseau de garderies universel et gratuit. Par ailleurs, les expériences positives vécues dans plusieurs garderies populaires nous confortent dans notre conviction que le contrôle des garderies par les usagères/ers et les travailleuses/eurs constitue le meilleur gage de qualité.

Il va sans dire que la réalisation d'un tel projet requiert un financement adéquat, ce qui présuppose l'existence d'une volonté politique. Car on ne peut prétendre à la fois bâtir l'avenir collectif d'un pays en donnant à la jeunesse les conditions idéales d'épanouissement, et économiser en la privant de services essentiels.

## LE SOUS-DÉVELOPPEMENT DES GARDERIES: UN CHOIX POLITIQUE

Jusqu'à la fin des années 1960, c'est dans le privé que se réglait la question de la garde des enfants. À l'exception de la période 1942-46 où, pour répondre à un besoin pressant de main d'œuvre féminine, une entente fédérale-provinciale fut signée, assurant le financement de garderies dans les lieux de travail, les différents gouvernements se sont toujours abstenus d'intervenir dans ce domaine.

Cependant, l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail durant les décennies 1960 et 1970, allait créer une prise de conscience collective face à l'inexistence de services publics de garde; petit à petit, des groupes de plus en plus nombreux et élargis (associations de femmes, organisations populaires et syn-

**Conception graphique**

Jean Gladu

**Composition**

Tricycle Compo

dicales, etc.) commenceront alors à réclamer des différents gouvernements la création de garderies de qualité.

Durant toute la décennie 1970, c'est au compte-gouttes que l'État québécois déboursa des fonds pour les garderies et encore, son aide parcimonieuse ne s'adressa qu'aux familles à faible revenu (plan Bacon). Il faudra attendre 1979 pour voir consacrée dans une loi la reconnaissance, quoique partielle, de la responsabilité collective de la société face à la garde des enfants, avec la création de l'Office des services de garde à l'enfance et l'annonce d'une subvention directe de \$2 par jour par enfant aux garderies du Québec.

La contribution est fort mince, et elle le demeurera. Il en résultera qu'au 31 mars 1985, seulement 13.7% des enfants d'âge préscolaire et 6.6% des enfants d'âge scolaire trouveront place dans une garderie, et 0.7% dans un milieu familial reconnu. Par les autres, les parents devront se rabattre sur la garde «au noir», où aucune réglementation ne garantit la qualité des services.

C'est donc tout le secteur des soins et du développement des jeunes enfants – secteur jusqu'à récemment réservé aux femmes en toute exclusivité – qui a échappé jusqu'à ce jour au grand remue-ménage de la Révolution tranquille et de ses retombées, et ce, en dépit des besoins et des demandes réitérées. En 1986 en effet, à l'heure où, faisant marche arrière, l'État se retire de divers champs sociaux, le financement des services de garde au Québec ne représente toujours pour lui qu'une lointaine obligation guère plus contraignante que les mesures d'assistance publique d'autrefois.



## POURQUOI DES GARDERIES?

Le réseau de services de garde dont se dote une société témoigne de ses valeurs et de ses priorités. Préoccupée avant tout de la qualité des services offerts aux enfants, la CSN a souventes fois réitéré son opposition à l'existence de garderies à but lucratif, où cette qualité se voit soumise à la loi du profit. C'est également cette préoccupation qui l'amène à privilégier les garderies par rapport à la garde en milieu familial; cette préférence se fonde sur sa conviction qu'il en va du mieux-être à la fois des enfants et des travailleuses/eurs.

De récentes recherches effectuées au Canada, aux États-Unis et dans certains pays d'Europe tendent à démontrer que la garde de jour **de qualité** est propice au développement de l'enfant sous tous ses aspects, et constitue une bonne préparation à la vie en milieu scolaire.

La qualité du milieu de garde est tributaire de multiples facteurs. L'un d'eux est la formation du personnel de garde; une étude effectuée en 1983 a établi que 78.6% du personnel en garderie au Québec avait plus de deux années de formation spécialisée, contre 35.9% du personnel en garderie au Canada, et seulement 12.5% du personnel de garde en milieu familial au Canada. S'il est difficile de quantifier les bénéfices pour l'enfant de la présence d'un personnel compétent, plusieurs auteurs s'entendent par contre pour reconnaître que la présence d'un personnel incapable d'identifier des problèmes de développement chez l'enfant peut entraîner un ralentissement, voire même une dangereuse régression de son évolution physique et psychologique.



**CÉLINE CHARPENTIER,  
mère de deux enfants:**

«Je trouve effrayant qu'on ne consacre pas plus d'argent à la petite enfance, quand on entend répéter partout que tout se joue avant six ans! J'habite un quartier défavorisé; je peux pointer du doigt les enfants sur ma rue qui sont des futurs cas de DPJ, de délinquance, et même de prison. Il me semble que c'est encore plus important, dans un quartier comme celui-ci, où la vie n'est pas de qualité, d'avoir des services de qualité: ça éviterait toutes ces vies perdues, tout ce potentiel inutilisé. Il faut donner à ces enfants-là la même chance qu'aux autres; à l'école, il est déjà trop tard.

Les garderies dans ce quartier, elles doivent tout faire avec rien! Elles ont des enfants à problèmes, et elles ont moins de moyens que les autres garderies pour s'en tirer!»

Les conditions de travail du personnel de garde constituent un autre facteur déterminant de la qualité du milieu. Il est bien connu que le salaire et les conditions de travail des employé-e-s de garderie sont nettement déplorable, à cause de préjugés bien ancrés à l'égard de ce type d'emploi. Ainsi, bien que plus qualifiés que la moyenne canadienne, les travailleuses/eurs de garderie gagnaient en 1983 50% de moins qu'une enseignante expérimentée du primaire, et 30% de moins qu'un employé préposé au soin des animaux. Ajoutons que leurs bénéfices marginaux sont minimes, et enfin que ces employé-e-s travaillent plusieurs heures par semaine sans rémunération.

Si la situation de ces travailleuses/eurs n'est guère enviable, celle du personnel de garde en milieu familial reconnu et réglementé est tout à fait inacceptable. Près de 40% de ces femmes travaillent plus de 50 heures par semaine pour un salaire horaire moyen de \$3.30 en 1983 (\$2.26 après déduction des dépenses encourues pour la garde des enfants). Les bénéfices marginaux sont bien sûr minimes et les revenus, instables d'une façon générale puisque conditionnels à la présence des enfants. Mentionnons enfin que l'aménagement et la sécurité des lieux, ainsi que l'organisation d'activités pédagogiques et de loisirs, qui constituent autant de facteurs reliés à la qualité du milieu, ne sont pas réglementés dans ce type de garde.

Sachant ce qu'il en est de la garde en milieu familial reconnu, que dire de la garde «au noir», à laquelle doivent recourir environ 85% des parents?

Si les parents recourent aussi massivement à la garde au noir, c'est que le nombre de places en garderie est largement insuffisant, et que le coût y est trop élevé. Et si le coût de la garderie est plus élevé que celui de la garde en milieu familial même reconnu, c'est surtout parce que les conditions de travail du personnel y sont moins indécentes.

Pourtant, l'Office des services de garde à l'enfance du Québec privilégie une croissance beaucoup plus rapide de la garde en milieu familial que des garderies. Ce choix repose bien davantage, selon nous, sur des considérations économiques que sur une volonté d'offrir aux enfants des services de qualité. C'est pourquoi nous croyons que, tout en cherchant à améliorer la qualité des services existants en milieu familial (lesquels peuvent convenir davantage à certains parents), l'État devrait d'abord favoriser plutôt le développement d'un réseau de garderies (garderies de jour, garderies ouvertes 24 heures par jour, haltes-garderies, mini-garderies en milieu rural). Le bien-être de la majorité l'exige.

## UNE SURVIE QUOTIDIENNE À BOUT DE BRAS

L'immobilisme gouvernemental, nous l'avons vu, a pour conséquence l'état de sous-développement lamentable de notre réseau de garderies; il faut encore ajouter à cela le sous-financement des garderies existantes lesquelles, pour survivre, doivent compter sur le bénévolat et les restrictions volontaires que s'imposent parents, enfants et travailleuses/eurs.

### LE COÛT MONÉTAIRE DU RÉSEAU DE GARDERIES

D'après le rapport 1983-84 de l'Office des services de garde à l'enfance du Québec, on peut évaluer à \$15.63 la moyenne

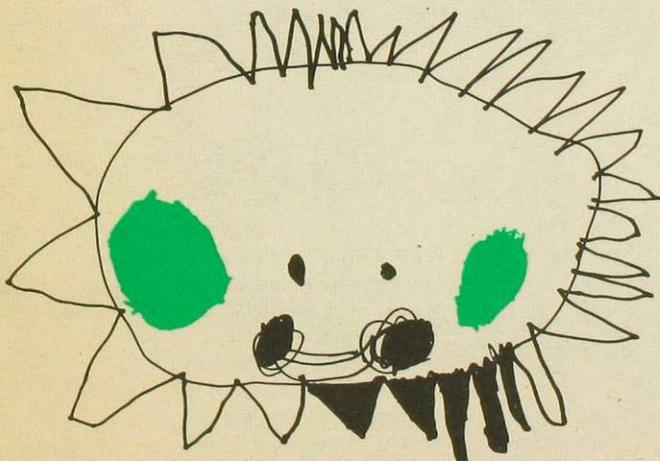
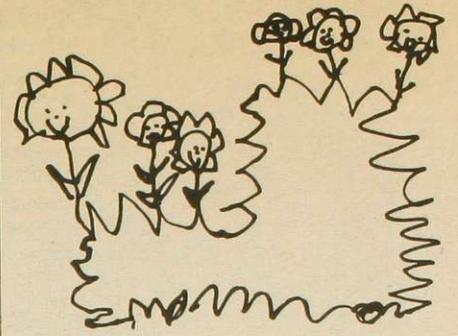
pondérée du coût par jour par enfant en garderie; les 549 garderies du Québec offrant une somme de 26 393 places à plein temps, on obtient un coût total d'environ \$102 millions pour l'année 1984. De cette somme, 77.1% sont alloués aux salaires et avantages marginaux, et 22.9% aux autres coûts (nourriture, équipements, etc.). Voyons maintenant quelle proportion de ces coûts monétaires est assumée par les gouvernements.

1. **Aide directe.** Une aide directe est prévue pour les parents dont le revenu familial se situe en-dessous d'un certain seuil. Elle consiste en un versement de \$9 par jour pour une famille composée d'un adulte et d'un enfant touchant un revenu net de \$11 000 ou moins; elle diminue progressivement pour chaque tranche additionnelle de revenu, jusqu'à devenir nulle à \$19 600. Notons que le coût de cette aide directe aux parents est financé à 50% par le gouvernement fédéral en vertu du régime d'assistance publique du Canada.

Une aide financière est également versée aux garderies et aux agences de services de garde en milieu familial sans but lucratif et dont le conseil d'administration est composé majoritairement de parents. Elle consiste en subventions de fonctionnement (\$3.50/place/jour en garderie en 1984; \$2.00/place/jour en milieu familial), de logement, de démarrage, etc., et le coût en est en partie partagé par le gouvernement fédéral.

2. **Aide indirecte.** Il s'agit ici de diverses mesures fiscales prévues par les deux niveaux de gouvernement. Dans les deux cas, les contribuables peuvent déduire de leur revenu pour fins d'impôt, les frais de garde d'enfants; mais il s'agit d'une mesure essentiellement inéquitable, car plus les revenus sont élevés, plus la valeur de la déduction augmente! Par ailleurs, le régime fiscal québécois offre aux parents le choix entre la déduction et l'allocation de disponibilité; cette dernière, bien que minime, a au moins le mérite d'être universelle.

3. **Participation gouvernementale au coût monétaire.** En plus d'être largement insuffisantes, les mesures gouvernementales sont donc discriminatoires, puisqu'elles ne facilitent l'accès aux garderies qu'aux familles à faibles revenus et aux familles à revenus élevés. En faisant une évaluation monétaire de cette aide, tant directe qu'indirecte, on obtient une somme de \$52.5 millions pour 1984, soit 51.5% de l'ensemble des coûts, les parents assumant la différence.



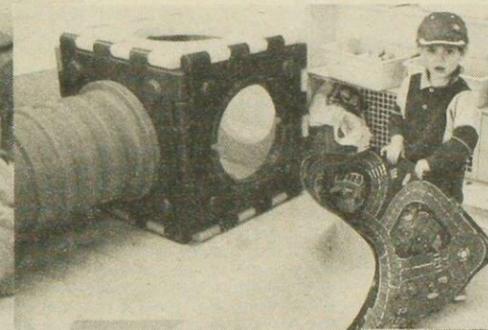
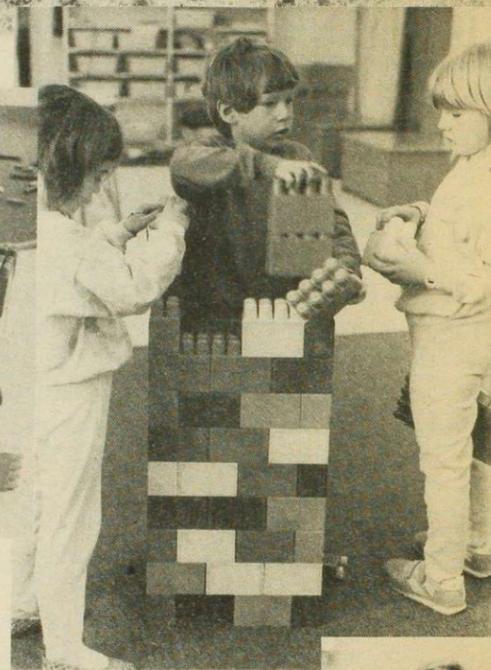
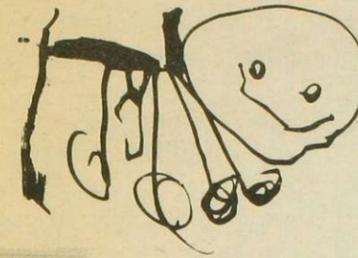
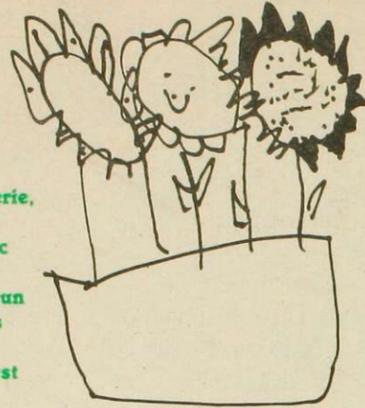
**CÉCILE:** Aujourd'hui, Catherine puis Sarah puis Agnès sont pas mes amies, puis Caroline aussi. En haut, dans ma classe, on fait plein d'affaires. On joue dans le coin imitation, puis on joue dans le coin de poupées.



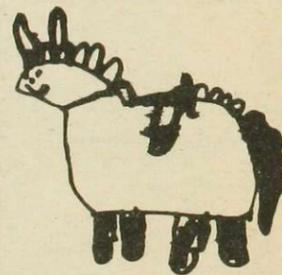
**CARL:** Moi, chez nous, j'ai un coin de poupées comme ici, puis j'ai un tableau, j'ai un bureau, j'ai des poupées, j'ai la ville des Câlî-nours, j'ai le château des Câlî-nours...

**CINDY:** Des fois, moi puis Cécile puis Agnès, on fait semblant qu'on est des cousines, mais on est pas des cousines pour vrai. Des fois, on se chicane comme si on est pas des vraies amies mais on est des vraies amies.

**CATHERINE:** À la garderie, je joue au petit chien, je joue à la tête en bas avec le module et Christine. Avec Sarah, on se lance un linge dans le tunnel puis on l'attrape, puis on le reçoit dans le visage, c'est drôle!



**RODNEY-CHARLES:** Moi, j'aime ça la garderie et l'école, parce qu'il y a deux coins de poupées, un en haut et un en bas.



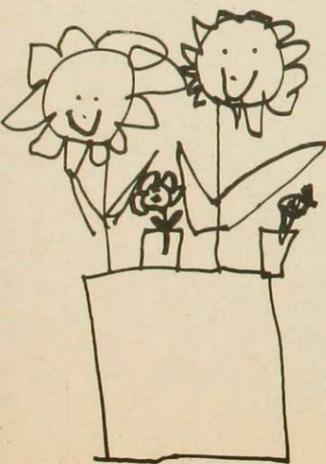
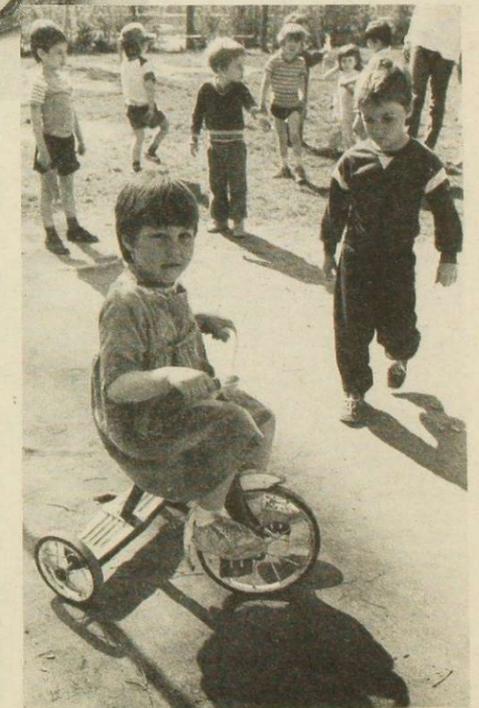
**MARC-ANDRÉ:** Des fois je fais de la peinture, des fois je joue avec les blocs, des fois j'écoute la télé, des fois je joue au jeu de mémoire, le gros puis le petit, des fois je joue au jeu de pouliches, des fois je joue à d'autres jeux.



**NICOLAS:** Catherine est mon amie, Sarah est mon amie, Cindy est mon amie, Caroline est mon amie, tout le monde, tout le monde est mon ami!



**SARAH:** J'ai beaucoup d'amis, j'ai Catherine, Cécile, et plein d'autres amis que j'aime beaucoup. Quand je suis arrivée, c'était le mois de janvier, je suis entrée à la garderie, j'étais gênée un petit peu, mais la monitrice m'a présenté les amis, puis j'ai commencé à les connaître... Ils sont gentils!



## CHRISTIANE ET JEAN-CLAUDE, parents de deux enfants:

Christiane et Jean-Claude ne voient plus la cogestion d'une garderie comme ils la voyaient autrefois. Christiane, pour sa part, n'y croit plus: «Il y a toujours eu des problèmes entre les parents et les moniteurs, depuis les débuts. Maintenant, les garderies sont plus solides, et les travailleurs plus organisés. Les parents peuvent suggérer, dit-elle, mais ce sont les moniteurs qui décident. Après tout, c'est eux qui sont pris quotidiennement avec les problèmes!»

Pour Jean-Claude, la cogestion n'est pas impossible: «Elle traverse une passe difficile, dit-il. Les moniteurs sont devenus de plus en plus professionnels, et en même temps, le militantisme des parents a diminué. Quand les parents ne s'impliquent pas assez, les moniteurs doivent se débrouiller tout seuls avec les problèmes. Ils ont appris à le faire; ils en ont fait leur deuil, de la participation des parents. D'un autre côté, les parents sont portés à faire davantage confiance aux moniteurs. Pour moi, la cogestion, elle est à repenser, à réinventer. Elle devra changer de forme, s'adapter; il faut redéfinir la place des parents dans la gestion d'une garderie.»

## LE COÛT RÉEL DU RÉSEAU DE GARDERIES

Selon une étude effectuée pour le compte de l'Office des services de garde à l'enfance du Québec, une place dans une garderie entraînait en 1981 un coût d'opération de \$14.65 par jour. Cependant, pour effectuer une évaluation plus réaliste du coût des garderies, certains réajustements sont nécessaires. Ainsi, en indexant ce coût moyen à l'augmentation des prix à la consommation de 1981 à 1984, et en tenant compte du prix de location des locaux, le coût moyen par jour par enfant augmente à \$18.69, pour une garderie dont les travailleuses/eurs touchent le salaire en vigueur au Québec. En soustrayant de cette somme le revenu moyen d'opération en 1984, soit \$15.83, on obtient un manque à gagner de \$3.06 par jour par enfant, pour un total d'environ \$20 millions par année.

Ce manque à gagner, ce sont les parents, les enfants et les travailleuses/eurs qui le comblent. Nombreux sont les parents qui accomplissent gratuitement des corvées essentielles au fonctionnement de la garderie, ou qui financent des activités, apportent des jouets, etc.; nombreux sont les travailleuses/eurs qui fournissent sans rémunération des heures supplémentaires. En outre, les garderies doivent souvent renoncer à certaines dépenses qui leur permettraient d'acquérir de l'équipement, d'améliorer les lieux ou de réaliser des activités sociales, ces dépenses étant pourtant liées à la qualité de la vie dans ce milieu. Enfin, malgré les efforts et les compressions, de trop nombreuses garderies doivent opérer avec des déficits qui menacent leur survie.

Cette participation invisible des parents, des enfants et des travailleuses/eurs au financement des garderies, que nous nommerons «contribution solidaire» et qui totalise \$20 millions, vient s'ajouter au coût monétaire de \$101.9 millions; la contribution des gouvernements passe donc de 51.5% à 43.1% et celle des parents de 48.5% à 40.6%, la contribution solidaire représentant 16.3%.

Bien qu'impressionnants, ces chiffres ne traduisent pas encore toute la réalité des garderies. Il faut leur ajouter la subvention indirecte que fournissent les travailleuses/eurs de garderies par leurs conditions de travail déplorables. On peut évaluer à \$51.6 millions leur contribution, en calculant ce que coûterait le réseau de garderies s'ils touchaient des salaires et avantages marginaux comparables à ceux du secteur public et parapublic au Québec en 1984. Le coût réel du réseau de garderies au Québec devient alors \$173.4 millions, la part des gouvernements n'étant plus que de 30.8%, celle des parents 28.9%, celle des travailleuses/eurs 28.6%, et enfin la contribution solidaire 11.7%.

Ruth Rose, professeure d'économie à l'UQAM, a calculé la contribution des gouvernements, des parents et des travailleuses/eurs dans le financement de la garde au Québec en 1984, en y incluant la garde au noir: elle a obtenu les pourcentages stupéfiants de 33.1% pour les travailleuses/eurs, 56.3% pour les parents, et... 10.6% pour les gouvernements! Contribution à laquelle pourrait sans doute se comparer sans rougir celle que fournissait le gouvernement provincial au siècle dernier, à l'époque des crèches pour familles pauvres, tenues par les Sœurs Grises...

## BÂTIR L'AVENIR

Nous l'avons vu, la situation des services de garde à l'enfance au Québec, tout comme au Canada, est désastreuse. Cependant, elle n'est pas insoluble, à condition que se manifeste

une véritable volonté politique d'y remédier.

Les solutions à court et moyen terme que nous proposons doivent être mises en application dans les plus brefs délais afin que l'objectif d'un réseau de garderies universel et gratuit devienne réalité en l'an 2000.

Tout d'abord, au Québec seulement, il serait urgent de consolider les acquis en renforçant le réseau actuel: l'injection de \$90 millions dans les garderies existantes permettrait d'améliorer tant la qualité des services aux enfants que les conditions de travail des employé-e-s, sans augmenter la contribution des parents. Il serait ensuite nécessaire de développer le réseau de garderies; nous estimons qu'avec l'ouverture de 12 000 nouvelles places par année au Québec à compter de 1986, les besoins de places en garderie (210 000 au préscolaire) seraient comblés en l'an 2000. Cette mesure coûterait environ \$61 millions par année. Enfin, une réduction de 7% par année (soit \$0.56 par place par jour en 1986) de la contribution des parents, permettrait d'atteindre la gratuité à la fin du siècle et d'éliminer ainsi les iniquités du système actuel.

En termes monétaires, les coûts du système que nous revendiquons paraissent exorbitants. Pourtant, nous sommes convaincus que les déboursés requis sont inférieurs au coût économique et humain qu'assume actuellement la société, du fait d'un réseau de garde inadéquat.

Une bonne part des sommes englouties dans des programmes de rattrapage et de réadaptation, pourrait certainement être épargnée si la majorité des enfants bénéficiait, dès le plus jeune âge, d'une solide préparation à l'école et à la vie en société. De même, bien des mères qui n'ont présentement d'autre choix que l'aide sociale et la pauvreté, pourraient occuper un emploi s'il existait un système public et gratuit de services de garde. En outre, la mise sur pied de ce système contribuerait, grâce aux milliers d'emplois directs et indirects générés, à réduire le chômage et les énormes coûts économiques et sociaux qu'il engendre (maladie, délinquance, suicide, criminalité).

Rien ne peut justifier le gaspillage de ressources humaines que représentent les enfances malheureuses et les existences faites d'angoisse et de frustration. Nous avons les moyens, comme société, de fournir à chacun-e les conditions nécessaires à son développement; le tout est d'accorder la priorité à l'accroissement, non plus des privilèges des mieux nantis, mais de la qualité de vie de toutes et tous.

## CRÉER UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE: UN TRAVAIL DE PIONNIÈRE

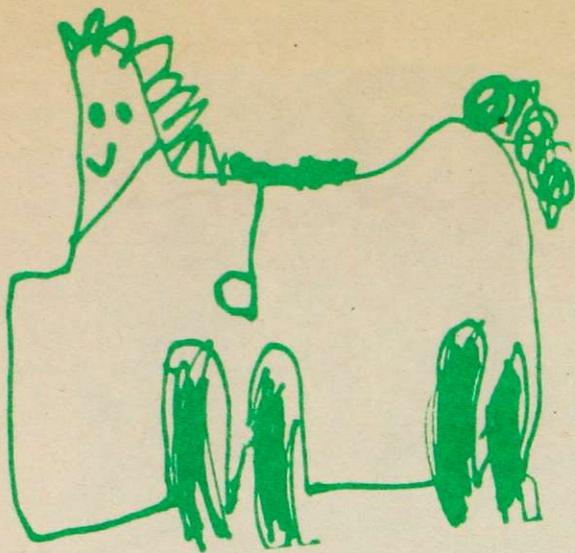
C'est dans une atmosphère d'après-décret, à l'automne 1983, que Lyna Mousseau (travailleuse syndiquée au soutien scolaire FEESP) a entrepris la création d'un service de garde en milieu scolaire. Seule avec douze enfants. Tirillée entre des besoins élémentaires à satisfaire et les réticences d'une nouvelle direction qui craignait le déficit. Obligée de partager son local avec la Ville de Montréal durant trois matinées par semaine. Elle a survécu malgré tout. Elle a même pu s'adjoindre un préposé l'année suivante. Mais durant les derniers mois, le maigre budget



**ANNE-MARIE DAVID, mère de deux enfants, présidente du Comité national de la condition féminine de la CSN:**

«La garderie, c'est une entreprise de gestion collective qui est encore à inventer. Il y a un sens politique à l'implication des parents et des travailleurs dans cette entreprise: c'est un milieu de vie, la garderie, où on expérimente le type de gestion de société qu'on veut avoir, c'est-à-dire celle où on contrôle nos propres affaires. C'est évident que c'est une expérience difficile à mener. Il faut accepter qu'il y ait en quelque part un niveau de décision, autrement c'est l'improvisation. Il y a la tendance autogestionnaire chez les travailleurs. Et il y a le roulement chez les parents: il faut toujours recréer un noyau actif, toujours recommencer le débat sur les mêmes questions (la violence et la sexualité par exemple). Et il y a le problème du manque de participation des parents.

J'y crois, moi, à la participation des parents, même s'il y a parfois un fossé entre les différentes valeurs de chacune. Mais elle n'est jamais acquise, cette participation: il faut la susciter par l'animation; il faut savoir identifier les ressources particulières des parents, et les mettre à contribution.



du service ne permettait de payer à ses deux employé-e-s que 15 à 25 heures par semaine, alors qu'ils en travaillaient au moins quarante!

Cette année, le service accueille 43 enfants, auxquels il offre activités variées, jeux, sorties; même des enfants de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années y sont inscrits. «Ça va bien, conclut Lyna. Pour la première fois, le service peut payer 35 heures/semaine aux employé-e-s (une responsable, trois éducateurs).»

C'est, bien sûr, un progrès. Mais il est rare que la semaine de travail ne dure que 35 heures; et c'est durant le week-end que Lyna effectue le gros de ses tâches administratives. «Mais ce dont se plaignent le plus les travailleuses/eurs, déclare Lyna, c'est l'absence de toute sécurité d'emploi et d'avantages marginaux (ces derniers ont été remplacés par une rémunération accrue de 11%); cela les affecte plus encore que leurs bas salaires.»

Voilà un secteur en friche, et qui survit grâce au bénévolat et à la détermination des travailleuses/eurs. Devront-elles/ils brûler toutes leurs énergies avant de voir reconnaître à leur travail sa légitimité sociale?



## ATTENTION À CE QUE CACHENT LES CHIFFRES OFFICIELS!

La ministre déléguée à la condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay, annonçait tout récemment l'ouverture de 4 708 nouvelles places en services de garde. **MAIS SI L'ON SOUS-TRAIT:**

- les 1 828 places déjà promises l'année dernière par le gouvernement péquiste, et reportées à cette année;
- les 1 240 nouvelles places que créera peut-être la libre entreprise cette année comme l'an passé;
- les 800 places réservées aux agences de services de garde en milieu familial;

### IL RESTE:

environ 800 nouvelles places subventionnées en garderies, dont 300 dans des garderies déjà existantes, et 500 dans de nouvelles garderies.

Dans le même élan de générosité, l'État augmentera, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1986, son aide financière aux parents (plan Bacon); la grandeur du geste vaut d'être soulignée, car l'aide passera de \$10.00 qu'elle était à... \$10.50!

Le budget des services de garde, on le sait, a toujours figuré parmi les priorités du gouvernement. Ainsi, et c'est tout à l'honneur du gouvernement Bourassa, ledit budget est l'un des seuls à avoir échappé au couperet. Mais, il faut le dire, il n'y avait pas grand'chose à couper!

## L'EXPULSION DE LA GARDERIE LA MAISONNETTE: QUAND UN CLSC TOURNE LE DOS À SON RÔLE SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Nés de projets PIL il y a dix ans, la garderie La Maisonnette et le CLSC Hochelaga-Maisonneuve ont grandi ensemble. Au fil des années, la garderie a acquis un mode de fonctionnement autonome, et le fait d'être hébergée gratuitement dans les locaux du CLSC lui a permis de dispenser des services d'une qualité exceptionnelle.

Située en quartier défavorisé, la garderie accueille 27 enfants (sur un total de 32) dont les parents bénéficient du plan Bacon. Après le départ de la garderie Jardin Charmant, laquelle sera relocalisée dans un autre quartier, la garderie La Maisonnette restera seule à desservir cette population à faibles revenus.

Or, le conseil d'administration du CLSC faisait part à la garderie La Maisonnette, en février dernier, de son intention de l'expulser de ses locaux dès juillet 1986. La raison officielle: pénurie d'espace.

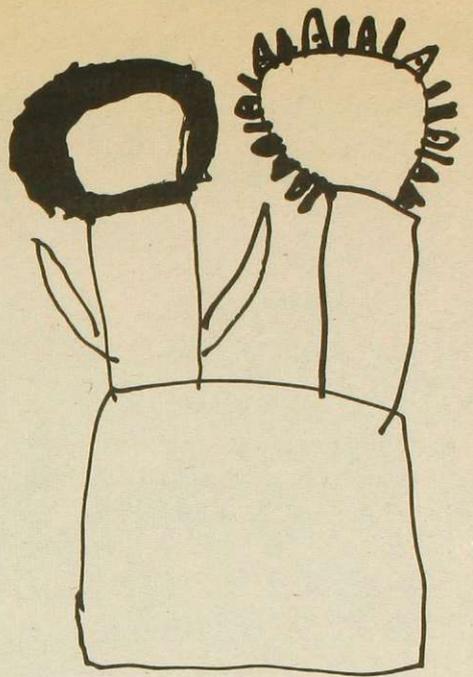
Pourtant, le CLSC loue déjà des locaux à l'extérieur de l'édifice principal, et devra en louer d'autres; les quelque 2 000 pieds carrés occupés par la garderie sont insignifiants en regard de ses besoins. De plus, il devra engager des frais pour réaménager en espaces à bureaux ces locaux actuellement aménagés en garderie.

Pour la garderie par contre, cette éviction représente un problème considérable. Une étude effectuée pour le compte de l'OSGE a démontré qu'il n'existe pas dans le quartier de locaux propres à héberger une garderie; si La Maisonnette se relocalise ailleurs, qui donc desservira les résident-e-s du quartier? De plus, selon l'OSGE, il faut compter deux ans en moyenne pour la recherche de locaux et l'aménagement d'une garderie, alors que le CLSC alloue quatre mois à La Maisonnette pour vider les lieux!

Autre raison invoquée par le président du CA du CLSC: un souci de justice envers les autres garderies lesquelles, n'étant pas hébergées gratuitement, connaissent de pénibles difficultés financières qui se répercutent sur la qualité de leurs services et le salaire de leurs employé-e-s. Alors, équité oblige: la garderie La Maisonnette doit, elle aussi, avoir sa part de misère...

Par ailleurs, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, à l'époque Ministère des Affaires Sociales, a émis en 1977 une directive à l'intention des services communautaires et des CLSC, les engageant à héberger des garderies. Mais le CLSC Hochelaga-Maisonneuve considère qu'il n'est pas dans son mandat d'héberger une garderie.

Les arguments «sociaux» avancés par le CA de la garderie n'ont pas réussi à ébranler la détermination des administrateurs/trices du CLSC, pas plus que ne les ont intéressés les différentes alternatives proposées par la garderie. Quels arguments irrésistibles ont donc pu séduire le CA du CLSC au point de lui faire totalement oublier la vocation première de l'organisme qu'il dirige?





M. Bourassa.

Gardez  
des sous pour VOUS  
nous!

**LES GARDERIES,**  
**UN SERVICE**  
**INDISPENSABLE!**